



## SPORT S1

Site	Effectif	Niveau Requis	Contact
Nîmes	Illimité	<b>DFGSM2/DFGSM3</b> <b>DFASM1/DFASM2/DFASM3</b> <b>Maïeutique</b>	Responsable : LALAGÛE pierre
			<a href="mailto:pierre.lalague@umontpellier.fr">pierre.lalague@umontpellier.fr</a>
L'étudiant ne peut s'inscrire à l'UE Libre Sport que sur un semestre (soit S1, soit S2). L'étudiant ne peut prendre l'UE Libre Sport qu'une fois dans le cursus Licence (1er cycle) et une fois dans le cursus Master (2e cycle).			

Modalités	Programmes	Validations
<p>Inscription : La possibilité est donnée à l'étudiant de choisir une ou deux activités sportives .</p> <p>L'étudiant devra vérifier que l'activité choisie est bien compatible (lieu, jour, horaire) avec son emploi du temps. Après avoir regardé le programme du SUAPS sur Internet: <a href="http://www.iut-nimes.fr/sports/fdm">http://www.iut-nimes.fr/sports/fdm</a>, l'inscription des étudiants à l'U.E sport devra être effectuée au service scolarité de la faculté de médecine de Nîmes.</p> <p>Très rapidement, les étudiants doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (datant de moins de trois mois) et d'une photo d'identité. Ces documents doivent être remis à Mme HOSTAUX qui établira votre carte UE sport, cette carte devra être présentée obligatoirement à l'enseignant au début de chaque cours.</p>	<p>S1. (??/09 au ??/01) : 20 heures de pratique à raison de 2h/semaine obligatoire (3h maximum).</p> <p>S2. (??/01 au ??/05) : 20 heures de pratique à raison de 2h/semaine obligatoire (3h maximum).</p> <p>Il est très fortement conseillé de commencer la pratique des activités physiques dès le début du semestre pour pouvoir prétendre valider l'UE, sachant que 3h/semaine maximum seront pris en compte .</p>	<p>En fin de semestre la carte de pointage des activités est obligatoirement restituée au bureau de la scolarité pour validation de l'UE.</p> <p style="text-align: center;">***</p> <p>20 heures de pratique, évaluation continue, implication, progrès dans la pratique et niveau atteint . Pas de rattrapage</p> <p style="text-align: center;">***</p> <p>NOTA : En cas de blessure ou de maladie , un certificat médical doit être obligatoirement fourni à l'enseignant. En cas d'impossibilité de pratiquer les 20 heures, le responsable de l'UE et la scolarité de l'UFR Médecine étudieront au cas par cas les situations afin de proposer une solution à l'étudiant.</p>

### SCOLARITE 2ND CYCLE